REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 25 septembre 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle du Mitan Vendéen à Bournezeau pour une septième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E):

AUBINEAU Jérôme	E	DEBORDE Jeannick	Р	GUINAUDEAU Dany	Р	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louisette	Р	DEHAUD Christine	Р	LERSTEAU Patricia	E	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	Р	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	Р	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	E	DROUAULT Christian	Р	MADORRA Héléna	Р	SIRET Jean-Pierre	Р
BONNENFANT Didier	Р	GOURAUD Christophe	Р	MARTINEAU Valérie	Р	SOULARD Yannick	Р
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	Р	GRANJON Françoise	Р	MOREAU Laëtitia	Р	ZOUBAIRI Ingrid	Р
CHENU Viviane	Р	GRIMAUD Jean-Marcel	Р	PAILLAT Dominique	Р		
CORNIERE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	Р	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. AUBINEAU Jérôme a donné pouvoir à Mme BILLAUDEAU Louisette - M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe - Mme LERSTEAU Patricia a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle - M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34 Nombre de conseillers communautaires présents : 27 Nombre de conseillers communautaires votants : 31

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Louisette BILLAUDEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-351 DÉCISIONS PRISES PAR LA PRÉSIDENTE SUITE AUX DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nomenciature des actes 5.4

La Présidente présente les décisions qu'elle a prises suite aux délégations données par le Conseil communautaire :

	LHEURE - Chantonnay	750,00 €
	PARADIS - Chantonnay	454,00 €
DP 2024-290	ANQUETIL - Saint-Martin-des-Noyers	500,00 €
Attribution d'aides à la rénovation	BRETHOME - Sainte-Cécile	500,00€
de l'habitat dans le cadre de l'OPAH	GRELIER - Saint-Germain-de-Prinçay	2 000,00 €
- Programme 2024	JAUD - Sainte-Cécile	1 348,00 €
	ROUTCHENKO - Saint-Vincent-Sterlanges	750,00 €
	VILLENEUVE - Sainte-Cécile	250,00€

DP 2024-290 Attribution d'aides à la rénovation de l'habitat dans le cadre de la PTRE - Programme 2024	CHARRIER - Chantonnay	250,00 €
DP 2024-291 Commande matériel dédié à l'animation autour des jeux-vidéos	HYPER U - Technologie	1882,32€ HT
DP 2024-292 Journées pour le climat - Devis Science Tour	Association Les Petits Débrouillards	1854,72 €
DP 2024-293 Virements de crédits	La somme de 25 000 € fera l'objet d'un vire du compte 2313 du Chapitre 23 à l'opération de la section d'investissement du Budget pri	n 39 « voirie »
DP 2024-294 Actipôle de Benêtre - Atelier 34 - Passage en triphasé	Entreprise « LAMOTHE & DAVID »	2 768,46 € HT
DP 2024-295 Attribution d'aides à la rénovation de l'habitat dans le cadre de l'OPAH Programme 2024	THIBAUD - Chantonnay ARMOUET - Sigournais PINIER - Bournezeau SUZENET - Saint-Prouant	1 098,00 € 1 000,00 € 7 500,00 € 5 000,00 €
DP 2024-295 Attribution d'aides à la rénovation de l'habitat dans le cadre de la PTRE - Programme 2024	CHARRIER - Chantonnay BOSSARD - Chantonnay GADE - Chantonnay	250,00 € 250,00 € 250,00 €
DP 2024-296 Avenant n°1 - Marché public n° 2024-13 concours de maitrise d'œuvre pour le projet de construction de la médiathèque	L'avenant 1 a pour objet la modification de certaines informations administratives d' sans changement de SIRET – avec notamme la modification de l'appellation commerciale à prendre en compte au lieu de DENIS ROUS du numéro de TVA intracommunautaire, ainsi que du changement des coordonnées le	ent : (CABINET ROUSSEAU SSEAU),
DP 2024-297 Attribution d'aides pour l'acquisition de récupérateur d'eau pluviale - Programme 2024	DEBORDE - Bournezeau	500,00 €
DP 2024-298 Fourniture et installations d'abris vélos individuels sécurisés	ABRI PLUS ÉQUIPEMENT SAS Pour cet accord-cadre à bons de command les quantités minimum et maximum prévues - Pas de quantité minimum - Quantité maximum des commandes pour - Quantité maximum des commandes pour si reconduction : 12 - Quantité maximum des commandes pour si reconduction : 12 Les prestations seront rémunérées par app du bordereau des prix unitaires (BPU) aux q	s sont : la l ^{ère} année : 20 la 2 ^{ème} année, la 3 ^{ème} année, lication des prix
DP 2024-299 Renonciation à l'exercice du droit de préemption	Bien 5 rue des Mousserons, Commune de Cl contenance de 3 976 m², cadastré section / au prix de 372 000 €.	hantonnay,
DP 2024-300 Vidéo promotionnelle entreprises	MEHDI MEDIA	2 850,00 € HT
DP 2024-301 Renonciation à l'exercice du droit de préemption	Bien 13 rue de l'Industrie, Commune de Char contenance de 1 353 m², cadastré section A au prix de 173 250 €.	·

<u> </u>	· ·	
DP 2024-302		
Entretien des espaces verts -	Entreprise « VAGO »	2 724,98 € HT
Aire d'accueil des gens du voyage - VAGO		
DP 2024-303	ESAT:	
Entretien des espaces verts -	- Pour le siège communautaire :	3 770,84 € HT
Siège communautaire et bâtiment associatif	- Pour le bâtiment associatif :	<u>4 863,74 €</u> HT
<u> </u>	Montant total:	8 634,58 € HT
DP 2024-304		
Devis pour une mission étude structure		
relatif à la réhabilitation de l'immeuble	Entreprise « WATSONN »	2 500,00 € HT
et du parking du Centre Médical Épidaure		
situé à Chantonnay		
DP 2024-305	BRETAUD - Chantonnay	1 000,00 €
Attribution d'aides pour la réhabilitation	RUSTAN - Rochetrejoux	1 000,00 €
des assainissements individuels	PHILIPPE - Sainte-Cécile	1 000,00 €
non conformes – programme 2024	BOISVILLIERS - Saint-Martin-des-Noyers	1000,00€
1 3	L'avenant n° l est décidé.	
	>L'offre de base retenue	
	(Devis n° 00008145):	60 000,00 € HT
	>La Variante n° 2 :	00 000,00 € 111
	remplacement des plafonds dalles	
DP 2024-306	par un plafond en lames de bois	
Avenant 1 - Lot 12 plafonds suspendus		37 938,99 € HT
relatif au marché de travaux	(extension EST) (Devis n° 00008146):	3/ 338,33 € 111
de réhabilitation partielle et extension	>La Prestation Supplémentaire Éventuelle	
de l'EHPAD Les Érables	Rénovation des locaux communs	
	non restructurés (dégagements ;	
	remplacement des mains courantes existantes)	10.040.00.6 LIT
	(Devis n° 00008147):	<u>16 049,60 €</u> HT
	Le montant global du présent marché	112 000 50 6 117
DD 0004 007	notifié :	113 988,59 € HT
DP 2024-307	Compagnia du Dorto Voiv	0 FG707 6 TTC
Spectacle avec la Compagnie du Porte-Voix - CLÉA	Compagnie du Porte-Voix	9 567,37 € TTC
- CLEA	L'avenant n° 1 est décidé.	
DP 2024-308	Le montant HT reste inchangé,	
Avenant 1 - Lot 9 Serrurerie - Métallerie	mais le nouveau montant T.T.C	NO 750 00 6 TTO
relatif au marché de travaux	à prendre en compte est le suivant :	118 753,32 € TTC
de réhabilitation partielle et extension	Montant global du présent marché notifié	
de l'EHPAD Les Érables	(Devis n° 178 du 23/04/2024	
	à prendre en compte).	
DP 2024-309	La décision n° 2024-68 est annulée.	
Annulation de la décision n° 2024-68	Il est institué une régie de recettes et d'avar	
et adoption d'une nouvelle décision	auprès de l'Office de Tourisme de la Commi	unauté de Communes
portant création d'une régie de recettes	"Pays de Chantonnay",	
et d'avances pour l'Office de Tourisme	Cette régie est installée Place de la Liberté,	
or a availees pour rottice de Tourisme	Elle fonctionne du l ^{er} janvier au 31 décembre	8
	Les avenants n° 1 suivants sont décidés :	
DP 2024-310	L'avenant pour le lot 1 « Menuiseries Bois »	
Avenants n° 1 aux lots	soit une variation de + 3,26 %:	3 424,81 € HT
des marchés de travaux n° 2024-5	L'avenant pour le lot 2 « Sols Souples »	
relatif à la rénovation	soit une variation de + 5,61 % :	1563,97€ HT
de l'EHPAD Les Humeaux	L'avenant pour le lot 3 « Peinture »	
	soit une variation de + 10,3 % :	4 313,40 € HT
	John Grid Variation Go . 10,0 70,1	1020, 10 0 111

DP 2024-311	La décision de la Présider	nte n° 202	24-265			
Journées pour le climat -	en date du 18 juin 2024 e					
Devis trois conférences interactives						
avec le public	Entreprise BIO-SPHÈRE			2 480),00 €	
DP 2024-312 Convention GRDF – Alimentation en gaz naturel de la zone d'aménagement	Convention avec GRDF pour un montant total des travaux qui s'élève à 9 460,00 € H.T. incluant ; - 3 640,00 € HT pour le Réseau d'Amenée - 5 820,00 € HT pour les Ouvrages Intérieurs de la zone d'aménagement La participation financière de la Communauté de communes					
du Vendéopôle Vendée Centre Extension 2	du Pays de Chantonnay r					
	Le reste est à la charge d	de GRDF,				
DP 2024-313 Aïde aux entreprises - Versement d'une aïde à l'entreprise « SNC LE TROQUET DES FEUX » à Saint-Prouant	Entreprise « SNC LE TRO	QUET DES	S FEUX	3 08	37,16 €	
DP 2024-314 Entretien du sentier Amanéa – Débroussaillage des abords des sentiers et des œuvres	Entreprise « CAJEV » 2 155,				5,00€ HT	
	Agence LAI comprenant :			14 17	5,00 € HT	
DP 2024-315 Étude portant sur l'attractivité	- La Phase 1 « Le bilan de l'aménagem	ent comm	nercial »	7 175,00 € 1		
des centres-villes et bourgs -	- La Phase 2					
Préparer aujourd'hui le commerce de demain	« La stratégie d'aménage et la feuille de route »	ement con	nmercial	7 000,00 € HT		
DP 2024-316	Bien parc d'activités Pola	ris, Comm	nune de C	hantonnay,		
Renonciation	Contenance de 1 m², cad	astré sec	tion Al n° l	.43,		
à l'exercice du droit de préemption	au prix de 18,00 €.					
DP 2024-317 Convention Vendee Eau - Desserte en eau potable de la zone d'aménagement du Vendéopôle Vendée Centre Extension 2	Vendée Eau			13 336	5,96€ HT	
ad vendespois vendes senti a Externola	Entreprise « IDEX »			10 77	7,86 € HT	
DP 2024-318 Devis IDEX - Travaux d'amélioration - Gestion du site Odyss	- Installation d'un bac de ra avec pompe (Devis P5 DD - Modification de la tuyaut	2 464,00 € HT				
,	pour vidanger vers le rése et eaux pluviales (Devis P5			8 31	3,86 € HT	
	Entreprise « WA CONCER					
		Année 1	Années 2,3	et 4 (par an)	4 années	
	Logiciel WEB ACCUEIL	1500,00 €		1620,00€	6 360,00 €	
DP 2024-319 Maintenance logiciels web accueil –	Logiciel WEB SECURE	250,00 €		380,00€	1390,00 €	
Aire d'accueil des gens du voyage	Maintenance annuelle local technique			2 550,40 €	7 651.20 €	
	TOTAL HT (hors actualisation) 15 401.20 €					
		TOTA	AL TTC (hors	actualisation)	18 481,44 €	

DP 2024-320	SyDEV						
Demande de subventions au SyDEV		de demand	los do	cubyon	tions	3 000,	00 <i>E</i>
				subven	UONS	3 000,	,00 €
dans le cadre des journées pour le climat	(montant t	otal maximu	um)				
DP 2024-321 Attribution d'aides à la rénovation de l'habitat dans le cadre de l'OPAH - Programme 2024	WALKER - Sigournais					5 000,	00€
DP 2024-321 Attribution d'aides à la rénovation de l'habitat dans le cadre de la PTRE - Programme 2024		EROMAIN - : UILLET - Sc					00 € 00 €
DP 2024-322 Remplacement des PC de deux agents - Commande de nouveaux matériels informatiques et paramétrage des postes - ENVOLIIS	(Services à	ENVOLIIS 966 du 22/0 1 la populatio		24		2 270,	00€ HT
DP 2024-323 Installation d'un abri vélos sécurisés au sein de la CCPC	a C	on du perso				18 743,	00€ HT
DP 2024-324 Relevés topographiques de terrains – Actipôle des fours à Saint-Martin-des-Noyers	- les relevé - le contrat	Entreprise GEOUEST : - les relevés topographiques - le contrat de faisabilité pour la problématique des eaux pluviales					00 € HT 00 € HT
						c le suivant :	00 € 111
	re biair de	mancemen			ncement pr		
	Dépense	Montant HT			ecettes		ontant
DP 2024-325 bis Énergies renouvelables - Accompagnement à la participation citoyenne	ELISE	15 000 €	18 00	0 € sc	yDEV (subv ır le montan	entian de 50% t HT nd de 6 000 €)	6 000 € 12 600 €
pour le parc éolien de Chantonnay					<i>r le montan</i> laximum d'		14 400 €
				А	utofinancer	nent	3 600 €
			18 00	0€			18 000 €
DP 2024-326 Attribution du marché public « Location d'un bâtiment modulaire à usage de cabinets médicaux »					mentaire	116 996, 10 041,	00 € HT 00 € HT 00 € HT 00 € HT
DP 2024-327 Création d'un guide de différentes offres mobilités sur le territoire pour 2025	Agence Mo	rgane Comr	munico	ation		4 850,	00€ HT
DP 2024-328 Commande matériel – Tablettes numériques – Réseaux bibliothèques	HYPER U - Technologie					45€ HT	
			sionne	l de finc	ncemer	t défini ci-ap	orès
DP 2024-329	est approu						
	A	Dépenses H7	1	E00.000	Carrier 1	Recettes	00.000.0
Approbation du nouveau plan prévisionnel	Acquisition Maîtrise d'acuv	re et études dive	argas	520 000 €	Fonds Lec	ider	80 000 €
de financement relatif à l'acquisition	Réhabilitation	re erecades dive			Fonds ver		253 015 €
et à la réhabilitation de l'immeuble	Frais divers				Subventio		150 000 €
et du parking du Centre Médical Épidaure					Agence Re	egionale de Santé	25 000 €
situé à Chantonnay				T-11/1/1-11		n Département	84 000 €
, '			-		SvDEV Autofinans	rement	100 000 € 877 985 €
	TOTAL		1	870 000 €		erect 1 Mars 16	1870 000 €

DP 2024-330 Commande de pièces agrès et structures aire de jeux - Zone de loisirs de la Morlière	Entreprise « Synchronicity »	2 506,80 € HT
DP 2024-331 Protocole d'accord transactionnel lié aux performances acoustiques - Centre aquatique	Protocole d'accord transactionnel entre les cafin de rechercher une solution amiable et trepour prévenir, via un contrat écrit, un litige évet ayant pour objet des concessions récipros sans être pour autant équivalentes.	ransactionnelle ventuel ques et équilibrées,
DP 2024-332 Attribution d'aides pour la réhabilitation des assainissements individuels non conformes – programme 2024	BLAIZEAU - Bournezeau PROTSENKO - Saint-Martin-des-Noyers LUCAS - Rochetrejoux PATARIN - Chantonnay	1 000,00 € 1 000,00 € 1 000,00 € 1 000,00 €
DP 2024-333 Virements de crédits	La somme de 25 000 € fera l'objet d'un vire du compte 2313 du Chapitre 23 à l'opération de la section d'investissement du Budget pri	n 39 « voirie »
DP 2024-334 Avenant n° 1 au marché public n°2024-18 « Location d'un bâtiment modulaire à usage de cabinets médicaux »	COUGNAUD SAS : L'avenant n° 1 est décidé : Augmentation du montant total du marché, soit une variation de + 4,31 %.	136 904,00 € HT
DP 2024-335 Signalétique des sentiers de randonnée - Commande et pose de nouveaux supports pour les panneaux de départ	Entreprise « PIC BOIS »	4 407,60€ HT
DP 2024-336 Signalétique des sentiers de randonnée - Commande et pose de nouveaux panneaux de départ	Entreprise « PIC BOIS »	2 617,74 € HT
DP 2024-337 Conférence débat pour les exploitations agricoles – Évolution de la consommation alimentaire	AlimAvenir Frais de transports Frais d'hébergement	1500,00 € HT 96,90 € 70,00 €
DP 2024-338 Attribution d'aides à la rénovation de l'habitat dans le cadre de l'OPAH - Programme 2024	MORIN - Saint-Martin-des-Noyers GAUTRON - Chantonnay KARMANN - Bournezeau	250,00 € 1 223,00 € 1 000,00 €
DP 2024-338 Attribution d'aides à la rénovation de l'habitat dans le cadre de la PTRE - Programme 2024	BOSSARD - Chantonnay	250,00 €
DP 2024-339 Attribution de l'accord-cadre n° 2024-19 « vérification des installations électriques »	SOCOTEC Equipements	1400,00€ HT
DP 2024-340 Devis GÉOUEST - Division foncière - Définition de limites de propriété et d'alignement suite à la création de la nouvelle bretelle Polaris	SELARL GÉOUEST	2 600,00 € HT
DP 2024-341 Signature d'un bail de courte durée avec la SARL L'ÉTABLI BOISÉ - Atelier n° 32 - Pépinière d'entreprises de Benêtre à Sigournais	Bail de courte durée avec l'entreprise L'ÉTAI pour l'atelier n° 32, d'une superficie de 151,10 à la pépinière d'entreprises de Benêtre à Sig pour une durée de 35 mois à compter du les	m² gournais

DP 2024-342 Attribution du marché de maitrise d'œuvre n° 2024-20 - Construction d'un ensemble immobilier composé de 2 ateliers-relais à Saint-Prouant	DGA ARCHITECTES & ASSOCIÉS en groupement avec le cotraitant n°1 « AREST NIORT » le cotraitant n°2 « AXENERGIE »	46 750,00 € HT
DP 2024-343 Savoir rouler à vélo - Interventions Septembre - Décembre 2024 et Janvier - Juin 2025	- De septembre à décembre 2024 : Le comité de cyclisme de Vendée L'équilibre - De janvier à juin 2025 : Le comité de cyclisme de Vendée L'équilibre	4 500,00 € TTC 6 000,00 € TTC 6 000,00 € TTC 6 000,00 € TTC
DP 2024-344 Convention de servitude avec ENEDIS - Chantonnay (XE n° 113 ET 144)	ENEDIS Convention portant sur la création d'une ser avec une indemnité forfaitaire de 0 (zéro) e	vitude à son profit,
DP 2024-345 Mission diagnostic acoustique - Centre aquatique L'ODYSS	SAS IMPACT ACOUSTIQUE »	1600,00€ HT
DP 2024-346 Attribution d'aides à la rénovation de l'habitat dans le cadre de la PTRE - Programme 2024	GABILLAUD - Sainte-Cécile DOMAIGNÉ - Rochetrejoux DE PAULE - Saint-Martin-des-Noyers	250,00 € 750,00 € 2 250,00 €
DP 2024-347 Attribution d'aides pour la réhabilitation des assainissements individuels non conformes – programme 2024	BOUNAUDET - Bournezeau CARTIER - Chantonnay GILBERT - Chantonnay DAUBERCIES - Saint-Hilaire-le-Vouhis	1 000,00 € 1 000,00 € 1 000,00 € 1 000,00 €
DP 2024-348 Attribution d'aides à la rénovation de l'habitat dans le cadre de l'OPAH - Programme 2024	CHAIGNEAU - Chantonnay	1 000,00 €
DP 2024-348 Attribution d'aides à la rénovation de l'habitat dans le cadre de la PTRE - Programme 2024	GROLLEAU - Chantonnay LECLERCQ - Chantonnay	250,00 € 250,00 €
DP 2024-349 Aide aux entreprises – Versement d'une aide à l'entreprise « La Cave du Moulin » à Bournezeau	SARL « LA CAVE DU MOULIN »	1 000,00 €
DP 2024-350 Spectacle scolaire avec L'ASSOCIATION C'EST-À-DIRE	Association C'est-À-Dire	5 753,97 € TTC

Le Conseil communautaire prend acte de la présentation des décisions de la Présidente.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

La Présidente Isabelle MOINET

Le Secrétaire de séance

Louisette BILLAUDEAU

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 25 septembre 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-aîna septembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle du Mîtan Vendéen à Bournezeau pour une septième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E):

AUBINEAU Jérôme	E	DEBORDE Jeannick	Р	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	Р
BILLAUDEAU Louisette	Р	DEHAUD Christine	Р	LERSTEAU Patricia	E	PICARD Sophie	Р
BOISSEAU Didier	Р	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	E	DROUAULT Christian	Р	MADORRA Héléna	Р	SIRET Jean-Pierre	Р
BONNENFANT Didier	Р	GOURAUD Christophe	Р	MARTINEAU Valérie	Р	SOULARD Yannick	Р
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	Р
BOURGEOIS Laurence	Р	GRANJON Françoise	Р	MOREAU Laëtitia	Р	ZOUBAIRI Ingrid	Р
CHENU Viviane	Р	GRIMAUD Jean-Marcel	Р	PAILLAT Dominique	Р		
CORNIERE Jean-Louis	Р	GUIBERT Cyrille	Р	PELTANCHE Éric	Р		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. AUBINEAU Jérôme a donné pouvoir à Mme BILLAUDEAU Louisette - M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe - Mme LERSTEAU Patricia a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle - M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34 Nombre de conseillers communautaires présents : 27 Nombre de conseillers communautaires votants : 31

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Louisette BILLAUDEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-352 COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nomenclature des actes : 5.7

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente rend compte des travaux du Bureau communautaire.

Le Conseil communautaire n'a pas délégué d'attribution au Bureau communautaire. Aussi, celui-ci ne prend pas de délibération.

Le Bureau communautaire s'est réuni aux dates suivantes : les 3 et 17 juillet, les 4 et 18 septembre 2024.

Les principaux points abordés ont été:

• 03.07.2024:

- O POUR AVIS: Regroupement parcellaire: règlement des aides / Présentation de l'offre commerciale de M. David LESTOUX / ZAE de la Coussaie: Demande de suppression d'arbres / Zone des Fours: Étude relative à la gestion des EP / Organisation des Vœux communautaires / Règlement de formation: prise en charge de la CCPC au titre du CPF / Demande de subvention Familles Rurales / Appel à manifestation d'intérêt de la Région Pays de la Loire Déploiement de service vélo courte durée dans 30 gares
- o <u>POUR INFORMATION</u>: CICP Maîtrise d'œuvre Ateliers-relais de Saint-Prouant / Contractualisation : Campagne DETR 2024 et attributions sur le Pays de Chantonnay + Actualisation du CRTE et intégration des travaux de la COP régionale / Signature de la Convention Territoriale Globale avec la CAF

• 17.07.2024

- <u>POUR AVIS</u>: Proposition de modification des horaires d'ouverture de l'ODYSS / Proposition de recrutement d'un économe de flux / Développement des énergies renouvelables – accompagnement pour la création d'un collectif citoyen sur le parc éolien de Chantonnay
- o POUR INFORMATION: Point d'étape sur les aménagements en cours / Mise à jour programme « Journées pour le Climat » et budget / Document cadre Chambre agriculture pour projets agrivoltaïques et photovoltaïques / Projet Alimentaire Territorial: appel à projet pour financement niveau 2 du PAT / Habitat Pacte territorial: courrier de désengagement de la Région / Début de l'enquête publique à Saint-Vincent-Sterlanges pour la DP Centrale PV le ler juillet / Révision du PLUi: Dates des réunions publiques + Ajustements sur les zonages économiques / Projet de territoire : séminaire / CR de la rencontre « Vendée Territoire Connecté » du 04.07.2024 / Questionnaire AMPCV sur les addictions / Revue de presse : les Maisons de santé, un levier qui fonctionne

• 04.09.2024:

- o POUR AVIS: Demande de financement de la SAS SALVAE pour la création d'un abattoir mobile dans le 85 et 44 et fixe à Machecoul / Pépinière de Benêtre à Sigournais : Demande de location de l'entreprise l'Établi boisé / Aides aux entreprises - Demande aide de la SARL La cave du Moulin à Bournezeau / Tarif location d'un bureau de permanence de la Maison de l'Emploi / Programme d'Études Préalables (PEP) au Programme d'actions de Préventions des Inondations (PAPI) - PCS/PICS - DICRIM: CR rencontre le 24/07 des techniciennes du SMBL / Avis de la MRAe sur la modification 0,4 du PLUi et validation du mémoire en réponse / Filière bois : Modalités d'organisation d'une filière bois énergie locale au Pays de Chantonnay / Protection Sociale Complémentaire : Garantie maintien de salaire / Demandes de subventions : ROCA'RUN + Noël Flamand + UNC Cantonale / Odyss : Prime énergie PRESTALIS - Théorie de l'imprévision / Soutien au projet AREXCPO - 100 chansons à ripouner / Proposition de mise en place d'un groupe de travail concernant l'utilisation des salles municipales par les services de la CCPC / Covoiturage : expérimentation d'une prise en charge du reste à charge passager par Karos
- o POUR INFORMATION: Dates à retenir / Calendrier Préparation du Budget 2025 / 3ème Salon de l'Emploi du Pays de Chantonnay Le 4 octobre, de 10h à 18h, salle Antonia / Service Public de la Petite Enfance: Précisions de la DGCL / TAD: rétroplanning du lancement de l'offre socle régionale sur le territoire / Service de location longue durée VAE / Couverture mobile: remontée des zones mal desservies / Campagne DETR-DSIL 2024 Information sur l'abandon éventuel d'une opération

• 18.09.2024

- o <u>POUR AVIS</u>: Approbation d'une convention de partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire / Zonage FRR: exonérations / Convention Territoriale Globale (CTG) / Ambitions Familles
- o <u>POUR INFORMATION</u>: Mise en place d'une solution d'éco-pâturage dans l'Actipôle de la Vouraie / Points sur dossier en cours (AR, ZAE, Epidaure) / Permanence du service ADS / SPAC: Futures échéances / SPANC: application des pénalités vente non suivie de réhabilitation dans un délai d'un an / Journées pour le Climat: répartition présence des agents sur les animations

Le Conseil communautaire prend acte de cette présentation des travaux du Bureau communautaire.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

Le Secrétaire de séance Louisette BILLAUDEAU

La Présidente Isabelle MOINET

Olser

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 25 septembre 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle du Mitan Vendéen à Bournezeau pour une septième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E):

AUBINEAU Jérôme	E	DEBORDE Jeannick	Р	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louisette	Р	DEHAUD Christine	Р	LERSTEAU Patricia	E	PICARD Sophie	Р
BOISSEAU Didier	Р	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	E	DROUAULT Christian	Р	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	Р
BONNENFANT Didier	Р	GOURAUD Christophe	Р	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	Р	GRANJON Françoise	Р	MOREAU Laëtitia	Р	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	Р	GRIMAUD Jean-Marcel	Р	PAILLAT Dominique	Р		
CORNIERE Jean-Louis	Р	GUIBERT Cyrille	Р	PELTANCHE Éric	Р		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. AUBINEAU Jérôme a donné pouvoir à Mme BILLAUDEAU Louisette - M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe - Mme LERSTEAU Patricia a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle - M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34 Nombre de conseillers communautaires présents : 27 Nombre de conseillers communautaires votants : 31

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Louisette BILLAUDEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-353 PRISE EN CHARGE DES FRAIS LIÉS À LA MISE EN ŒUVRE DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)

Nomenclature des actes: 8.6

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L. 422-8 à L. 422-19 :

Vu l'ordonnance n° 2017-53 du 19 janvier 2017 portant diverses dispositions relatives au compte personnel d'activité, à la formation et à la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2017-928 du 6 mai 2017 modifié relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie :

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du le juillet 2024;

- que l'agent qui souhaite mobiliser son Compte Personnel de Formation (CPF) doit au préalable par courriel ou courrier solliciter l'accord écrit de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay en précisant:
 - o le projet d'évolution professionnelle visé avec la nature et le programme de la formation ;
 - o l'organisme de formation;
 - o le nombre d'heures requises, le calendrier de la formation et le coût de la formation :
- que les demandes soient instruïtes par la Communauté de communes par ordre chronologique d'arrivée ;
- que les actions de formations suivantes soient prioritairement accordées au titre du CPF :
 - o les actions de formation visant à prévenir une situation d'inaptitude à l'exercice des fonctions (bilans de compétences etc...);
 - o la validation des acquis de l'expérience ;
 - o la préparation aux concours et examens;
 - o les actions de formations relevant du socle de connaissances et de compétences (décret n° 2015-172 du 13 février 2015);
- que la décision de la Communauté de communes soit communiquée à l'agent dans un délai de 2 mois suivant le dépôt de sa demande ;
- de fixer les plafonds de prise en charge, par la Communauté de communes, des frais pédagogiques à 50 % du coût de l'action de formation, dans une limite de 300 € TTC correspondant à un coût de formation maximum de 600 € TTC ;
- qu'en cas de constat d'absence de suivi de tout ou partie de la formation sans motif légitime, l'agent doit rembourser les frais engagés par la Communauté de communes :
- que les frais occasionnés par les déplacements des agents lors des formations suivies au titre du CPF ne soient pas pris en charge par la Communauté de communes, les frais restant ainsi à la charge de l'agent.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

La Présidente Isabelle MOINE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 25 septembre 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle du Mitan Vendéen à Bournezeau pour une septième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E):

AUBINEAU Jérôme	E	DEBORDE Jeannick	Р	GUINAUDEAU Dany	Р	PHELIPEAU Brigitte	Р
BILLAUDEAU Louisette	P	DEHAUD Christine	Р	LERSTEAU Patricia	E	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	Р	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	E	DROUAULT Christian	Р	MADORRA Héléna	Р	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	Р	GOURAUD Christophe	Р	MARTINEAU Valérie	Р	SOULARD Yannick	Р
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	Р	TONARELLI Valérie	Р
BOURGEOIS Laurence	Р	GRANJON Françoise	Р	MOREAU Laëtitia	Р	ZOUBAIRI Ingrid	Р
CHENU Viviane	Р	GRIMAUD Jean-Marcel	Р	PAILLAT Dominique	Р		
CORNIÈRE Jean-Louis	Р	GUIBERT Cyrille	Р	PELTANCHE Eric	Р		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. AUBINEAU Jérôme a donné pouvoir à Mme BILLAUDEAU Louisette - M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe - Mme LERSTEAU Patricia a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle - M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34 Nombre de conseillers communautaires présents : 27 Nombre de conseillers communautaires votants : 31

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Louisette BILLAUDEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-354 APPROBATION DE LA MISE À JOUR DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP)

Nomenclature des actes : 8.6

Vu le Code du travail, notamment ses articles L. 4121-3 et R. 4121-1 et suivants;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment l'article L. 811-1;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du le juillet 2024;

u . u / www

- de valider la mise à jour du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les documents y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

La Présidente Isabelle MOINET

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 25 septembre 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle du Mitan Vendéen à Bournezeau pour une septième séance en 2024,

Présents (P), Absents et excusés (E):

AUBINEAU Jérôme	E	DEBORDE Jeannick	Р	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louisette	Р	DEHAUD Christine	Р	LERSTEAU Patricia	E	PICARD Sophie	Р
BOISSEAU Didier	Р	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	Р	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	E	DROUAULT Christian	Р	MADORRA Héléna	Р	SIRET Jean-Pierre	Р
BONNENFANT Didier	Р	GOURAUD Christophe	Р	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	Р
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	Р	GRANJON Françoise	Р	MOREAU Laëtitia	Р	ZOUBAIRI Ingrid	Р
CHENU Viviane	Р	GRIMAUD Jean-Marcel	Р	PAILLAT Dominique	Р		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	Р	PELTANCHE Eric	Р		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. AUBINEAU Jérôme a donné pouvoir à Mme BILLAUDEAU Louisette - M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe - Mme LERSTEAU Patricia a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle - M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34 Nombre de conseillers communautaires présents : 27 Nombre de conseillers communautaires votants : 31

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Louisette BILLAUDEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-355 CRÉATION D'UN POSTE DE « CHARGÉ(E) DE PROJET SANTÉ ET PRÉVENTION » POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EN CONTRAT DE PROJET

Nomenclature des actes: 42

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 332-24, L. 332-25 et L. 332-26 ;

Vu les décrets n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 et n° 88-145 du 15 février 1988, en son article 2-2 ;

Vu le Contrat Local de Santé (CLS) signé en date du 16 mai 2023 entre la Communauté de communes du Pays de Chantonnay et l'Agence Régionale de Santé (ARS);

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour mener à bien un projet de mise en œuvre du CLS ;

Considérant que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de créer l'emploi de « Chargé(e) de projet santé et prévention », en catégorie A, dans la filière administrative ou sociale, dans le cadre d'un contrat de projet d'un an renouvelable, à compter du le novembre 2024 ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 30/09/2024

La Présidente

Isabelle MOINE

Publié le 30/09/2024

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 25 septembre 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-ainq septembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle du Mitan Vendéen à Bournezeau pour une septième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E):

	111						
AUBINEAU Jérôme	E	DEBORDE Jeannick	Р	GUINAUDEAU Dany	Р	PHELIPEAU Brigitte	Р
BILLAUDEAU Louisette	Р	DEHAUD Christine	Р	LERSTEAU Patricia	E	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	Р	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	Р	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	E	DROUAULT Christian	Р	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	Р
BONNENFANT Didier	Р	GOURAUD Christophe	Р	MARTINEAU Valérie	Р	SOULARD Yannick	Р
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	Р
BOURGEOIS Laurence	Р	GRANJON Françoise	Р	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	Р
CHENU Viviane	Р	GRIMAUD Jean-Marcel	Р	PAILLAT Dominique	Р		
CORNIÈRE Jean-Louis	Р	GUIBERT Cyrille	Р	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. AUBINEAU Jérôme a donné pouvoir à Mme BILLAUDEAU Louisette - M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe - Mme LERSTEAU Patricia a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle - M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34 Nombre de conseillers communautaires présents : 27 Nombre de conseillers communautaires votants : 31

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Louisette BILLAUDEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-356 APPROBATION ET REFUS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'EXERCICE 2024

Nomenclature des actes 7.5

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L.5211-1 et L.2121-29;

Considérant les dossiers de demande de subvention complétés par les associations :

Considérant les analyses et avis de ces dossiers de demande présentés au Bureau communautaire du 4 septembre 2024;

- d'approuver l'attribution des subventions telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

Association	Action/Manifestation	Montant proposé
ROCA'RUN	Organisation des courses de l'antimoine Le 15 septembre 2024	300€
Comité des Loisirs de Saint-Prouant	Organisation du 6 ^{ème} Noël Flamand Le 7 décembre 2024	500 €

- de refuser la demande de subvention à l'association suivante :

Association	Action/Manifestation
UNC Cantonale	Achat d'un drap mortuaire

- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

Le Secrétaire de séance Louisette BILLAUDEAU

La Présidente Isabelle MOINET

oins

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 25 septembre 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle du Mitan Vendéen à Bournezeau pour une septième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E):

AUBINEAU Jérôme	E	DEBORDE Jeannick	Р	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louisette	Р	DEHAUD Christine	Р	LERSTEAU Patricia	E	PICARD Sophie	Р
BOISSEAU Didier	Р	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	E	DROUAULT Christian	Р	MADORRA Héléna	Р	SIRET Jean-Pierre	Р
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	Р	MARTINEAU Valérie	Р	SOULARD Yannick	Р
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	Р
BOURGEOIS Laurence	Р	GRANJON Françoise	Р	MOREAU Laetitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	Р
CHENU Viviane	Р	GRIMAUD Jean-Marcel	Р	PAILLAT Dominique	Р		
CORNIÈRE Jean-Louis	Р	GUIBERT Cyrille	Р	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. AUBINEAU Jérôme a donné pouvoir à Mme BILLAUDEAU Louisette - M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe - Mme LERSTEAU Patricia a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle - M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34 Nombre de conseillers communautaires présents : 27 Nombre de conseillers communautaires votants : 31

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Louisette BILLAUDEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-357 FONDS DE CONCOURS 2024 - ATTRIBUTION À LA COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-DE-PRINÇAY

Nomenclature des actes: 78

Vu l'article L. 5214-16 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Saint-Germain-de-Prinçay, n° D2024-074 en date du 2 septembre 2024, relative à une demande de fonds de concours à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay;

Vu les crédits inscrits au budget principal 2024;

- d'attribuer à la commune de Saint-Germain-de-Prinçay le fonds de concours 2024 d'un montant de 50 000,00 € pour des travaux de voirie et pour l'achat de mobiliers et matériels d'office ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 30/09/2024

Olar

Publié le 30/09/2024

Le Secrétaire de séance Louisette BILLAUDEAU

La Présidente

Isabelle MOINET

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 25 septembre 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle du Mitan Vendéen à Bournezeau pour une septième séance en 2024,

Présents (P), Absents et excusés (E):

AUBINEAU Jérôme	E	DEBORDE Jeannick	Р	GUINAUDEAU Dany	Р	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louisette	Р	DEHAUD Christine	Р	LERSTEAU Patricia	E	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	Р	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	Р	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	E	DROUAULT Christian	Р	MADORRA Hělěna	Р	SIRET Jean-Pierre	Р
BONNENFANT Didier	Р	GOURAUD Christophe	Р	MARTINEAU Valérie	Р	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	Р	TONARELLI Valérie	Р
BOURGEOIS Laurence	Р	GRANJON Françoise	Р	MOREAU Laetitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	Р
CHENU Viviane	Р	GRIMAUD Jean-Marcel	Р	PAILLAT Dominique	Р		
CORNIERE Jean-Louis	Р	GUIBERT Cyrille	Р	PELTANCHE Éric	Р		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. AUBINEAU Jérôme a donné pouvoir à Mme BILLAUDEAU Louisette - M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe - Mme LERSTEAU Patricia a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle - M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34 Nombre de conseillers communautaires présents : 27 Nombre de conseillers communautaires votants : 31

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Louisette BILLAUDEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-358 FONDS DE CONCOURS 2024 - ATTRIBUTION À LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN-DES-NOYERS

Nomenclature des actes: 7.8

Vu l'article L. 5214-16 du Code général des collectivités territoriales;

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Saint-Martin-des-Noyers, n° 62.2024 en date du 11 septembre 2024, relative à une demande de fonds de concours à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay;

Vu les crédits inscrits au budget principal 2024;

- d'attribuer à la commune de Saint-Martin-des-Noyers le fonds de concours 2024 d'un montant de 50 000,00 €, pour la réhabilitation des salles de sports pour un montant de 48 000,00 € et pour la mise en place d'un parcours culturel dans le centre bourg pour 2 000,00 €;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 30/09/2024

one

Publié le 30/09/2024

La Présidente Isabelle MOINET

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 25 septembre 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle du Mitan Vendéen à Bournezeau pour une septième séance en 2024,

Présents (P), Absents et excusés (E):

ALIBINE ALL BY A	T -	I DEDODDE 3		LOUBLES		Laverine	
AUBINEAU Jérôme	E	DEBORDE Jeannick	Р	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louisette	Р	DEHAUD Christine	Р	LERSTEAU Patricia	E	PICARD Sophie	Р
BOISSEAU Didier	Р	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	E	DROUAULT Christian	Р	MADORRA Héléna	Р	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	Р	GOURAUD Christophe	Р	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	Р
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	Р	TONARELLI Valérie	Р
BOURGEOIS Laurence	Р	GRANJON Françoise	Р	MOREAU Laetitia	Р	ZOUBAIRI Ingrid	Р
CHENU Viviane	Р	GRIMAUD Jean-Marcel	Р	PAILLAT Dominique	P		
CORNIERE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	Р	PELTANCHE Éric	Р		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. AUBINEAU Jérôme a donné pouvoir à Mme BILLAUDEAU Louisette - M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe - Mme LERSTEAU Patricia a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle - M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice :34 Nombre de conseillers communautaires présents : 27 Nombre de conseillers communautaires votants : 31

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Louisette BILLAUDEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-359 FONDS DE CONCOURS 2024 - ATTRIBUTION À LA COMMUNE DE SAINT-PROUANT

Nomenclature des actes: 7.8

Vu l'article L. 5214-16 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Saint-Prouant, n° 47/2024 en date du 24 juin 2024, relative à une demande de fonds de concours à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay;

Vu les crédits inscrits au budget principal 2024;

. . . /

- d'attribuer à la commune de Saint-Prouant le fonds de concours 2024 d'un montant de 50 000,00 € pour des travaux d'aménagement des espaces publics du nouveau cœur de bourg ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

La Présidente Isabelle MOINET

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 25 septembre 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle du Mitan Vendéen à Bournezeau pour une septième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E):

AUBINEAU Jérôme	E	DEBORDE Jeannick	Р	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louisette	Р	DEHAUD Christine	Р	LERSTEAU Patricia	E	PICARD Sophie	Р
BOISSEAU Didier	Р	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	Р	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	E	DROUAULT Christian	Р	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	Р
BONNENFANT Didier	Р	GOURAUD Christophe	Р	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	Е	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	Р	GRANJON Françoise	Р	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	Р
CHENU Viviane	Р	GRIMAUD Jean-Marcel	Р	PAILLAT Dominique	P	2	
CORNIÈRE Jean-Louis	Р	GUIBERT Cyrille	Р	PELTANCHE Éric	Р		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. AUBINEAU Jérôme a donné pouvoir à Mme BILLAUDEAU Louisette - M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe - Mme LERSTEAU Patricia a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle - M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice :34 Nombre de conseillers communautaires présents : 27 Nombre de conseillers communautaires votants : 31

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Louisette BILLAUDEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-360 FONDS DE CONCOURS 2024 - ATTRIBUTION À LA COMMUNE DE SAINTE-CÉCILE

Nomenclature des actes 7.8

Vu l'article L. 5214-16 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Sainte-Cécile, n° DELCM2024-07/01 en date du 11 juillet 2024, relative à une demande de fonds de concours à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay;

Vu les crédits inscrits au budget principal 2024;

- d'attribuer à la commune de Sainte-Cécile le fonds de concours 2024 d'un montant de 50 000,00 € pour des travaux de rénovation de la salle Famisol;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 30/09/2024

one

Publié le 30/09/2024

Le Secrétaire de séance Louisette BILLAUDEAU

La Présidente Isabelle MOINET

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 25 septembre 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle du Mitan Vendéen à Bournezeau pour une septième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E):

AUBINEAU Jérôme	E	DEBORDE Jeannick	Р	GUINAUDEAU Dany	Р	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louisette	Р	DEHAUD Christine	Р	LERSTEAU Patricia	E	PICARD Sophie	Р
BOISSEAU Didier	Р	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	Р	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	E	DROUAULT Christian	Р	MADORRA Héléna	Р	SIRET Jean-Pierre	Р
BONNENFANT Didier	Р	GOURAUD Christophe	Р	MARTINEAU Valérie	Р	SOULARD Yannick	Р
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	Р	TONARELLI Valérie	Р
BOURGEOIS Laurence	Р	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	Р	ZOUBAIRI Ingrid	Р
CHENU Viviane	Р	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	Р		
CORNIÈRE Jean-Louis	Р	GUIBERT Cyrille	Р	PELTANCHE Eric	Р		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. AUBINEAU Jérôme a donné pouvoir à Mme BILLAUDEAU Louisette - M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe - Mme LERSTEAU Patricia a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle - M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice :34 Nombre de conseillers communautaires présents : 27 Nombre de conseillers communautaires votants : 31

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Louisette BILLAUDEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-361 FONDS DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) POUR LES ANNÉES 2024 ET 2025

Nomenclature des actes 7.6

Vu les articles L. 2336-1 à L. 2336-6 du Code général des collectivités territoriales;

Considérant la fiche d'information FPIC 2024 pour l'ensemble intercommunal (El) du Pays de Chantonnay notifiée par les services préfectoraux le 2 août 2024 ;

Considérant la possibilité de déroger au droit commun dans un délai de deux mois à compter de la notification par les services préfectoraux de la fiche d'information FPIC 2024 :

Considérant l'avis favorable de la Commission Finances du 4 septembre 2024;

.%./.%.

- de déroger au droit commun du FPIC 2024 en instaurant :
 - o le principe d'une prise en charge par la Communauté de communes du montant prélevé pour le compte de l'ensemble intercommunal;
 - o la répartition du reversement à l'ensemble intercommunal à 25 % pour la Communauté de communes et 75 % pour les Communes du territoire ;
 - o la répartition du reversement entre les communes sur la base des critères du FPIC ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

La Présidente Isabelle MOINE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 25 septembre 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle du Mitan Vendéen à Bournezeau pour une septième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E):

AUBINEAU Jérôme	E	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	Р
BILLAUDEAU Louisette	Р	DEHAUD Christine	Р	LERSTEAU Patricia	E	PICARD Sophie	Р
BOISSEAU Didier	Р	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	Р	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	E	DROUAULT Christian	Р	MADORRA Héléna	Р	SIRET Jean-Pierre	Р
BONNENFANT Didier	Р	GOURAUD Christophe	Р	MARTINEAU Valérie	Р	SOULARD Yannick	Р
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	Р	TONARELLI Valérie	Р
BOURGEOIS Laurence	Р	GRANJON Françoise	Р	MOREAU Laëtitia	Р	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	Р	GRIMAUD Jean-Marcel	Р	PAILLAT Dominique	Р		
CORNIÈRE Jean-Louis	Р	GUIBERT Cyrille	Р	PELTANCHE Éric	Р		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. AUBINEAU Jérôme a donné pouvoir à Mme BiLLAUDEAU Louisette - M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe - Mme LERSTEAU Patricia a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle - M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice 34 Nombre de conseillers communautaires présents 27 Nombre de conseillers communautaires votants 31

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Louisette BILLAUDEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-362

COMPTE DE DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE N° 67002 AU 31 DÉCEMBRE 2023 ET MODIFICATION DE L'AFFECTATION DE RÉSULTAT DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY N° 67000

Nomenclature des actes : 7.1

Vu le Code général des collectivités territoriales;

Vu la norme comptable M57;

Vu la délibération n° 2023-460 en date du 6 décembre 2023 relative à la clôture du budget annexe Centre aquatique n° 67002 ;

Vu la délibération n° 2024-153 en date de 27 mars 2024 relative au vote du budget principal de la Communauté de communes n° 67000 ;

Vu le compte de gestion 2024 de dissolution du comptable public ;

Considérant les résultats du budget annexe Centre aquatique à sa clôture au 31 décembre 2023 ;

Considérant les résultats 2023 du budget principal de la Communauté de communes n° 67000 :

Considérant l'obligation de reprise des résultats du budget annexe clôturé au budget principal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'acter la reprise des résultats du budget annexe Centre aquatique n° 67002 à sa clôture au 31 décembre 2023 ;
- de les intégrer aux résultats du budget principal 2024 de la Communauté de communes de la façon suivante :
 - o Section de fonctionnement : 3 426 075,58 € (ligne 002 Résultat de fonctionnement reporté)
 - o Section d'investissement : 3 434 015,14 € (ligne 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté)
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

La Présidente Isabelle MOINET

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 25 septembre 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-and septembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle du Mitan Vendéen à Bournezeau pour une septième séance en 2024,

Présents (P), Absents et excusés (E):

AUBINEAU Jérôme	E	DEBORDE Jeannick	Р	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	Р
BILLAUDEAU Louisette	Р	DEHAUD Christine	Р	LERSTEAU Patricia	E	PICARD Sophie	Р
BOISSEAU Didier	Р	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	Р	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	E	DROUAULT Christian	Р	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	Р
BONNENFANT Didier	Р	GOURAUD Christophe	Р	MARTINEAU Valérie	Р	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	Р	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	Р	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	Р	ZOUBAIRI Ingrid	Р
CHENU Viviane	Р	GRIMAUD Jean-Marcel	Р	PAILLAT Dominique	Р		
CORNIÈRE Jean-Louis	Р	GUIBERT Cyrille	Р	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M., AUBINEAU Jérôme a donné pouvoir à Mme BILLAUDEAU Louisette - M., DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M., GOURAUD Christophe - Mme LERSTEAU Patricia a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle - M., PUAUD Daniel a donné pouvoir à M., GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice :34 Nombre de conseillers communautaires présents : 27 Nombre de conseillers communautaires votants : 31

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Louisette BILLAUDEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-363 BUDGET GÉNÉRAL COMMUNAUTÉ DE COMMUNES N° 67000 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Nomenclature des actes : 71

Vu le Code général des collectivités territoriales;

Vu la norme comptable M57;

Considérant la nécessité d'apporter des corrections aux inscriptions budgétaires initiales ;

- d'approuver la décision modificative n° 2 du Budget Général comme présentée ci-dessous, et portant sur une modification de la section de fonctionnement de + 258 071,79 € et de la section d'investissement de - 286 428,60 € :

o Section de fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Chapitre 65	258 071,79 €	Chapitre 78	258 071,79€
Compte 65888 «Autres		Compte 7815 «Reprises	
charges de gestion		sur provisions pour risques	
courante »		et charges de	
		fonctionnement courant	
Chapitre 023 Virement à	-286 428,60 €		
la section			
d'investissement			
002 Résultat de	286 428,60 €		
fonctionnement reporté			
TOTAL	258 071,79 €	TOTAL	258 071,79 €

o Section d'investissement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Chapitre 23	-686 532,19 €	Chapitre 021 Virement de	-286 428,60€
Immobilisation en cours		la section de	
		fonctionnement	
001 Solde d'exécution de	400 103,59 €		
la section			
d'investissement reporté			
TOTAL	-286 428,60 €	TOTAL	-286 428,60 €

- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 30/09/2024

0190

Publié le 30/09/2024

La Présidente

Isabelle MOINE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 25 septembre 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre, s'est rêuni à la salle du Mitan Vendéen à Bournezeau pour une septième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E):

AUBINEAU Jérôme	E	DEBORDE Jeannick	Р	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	Р
BILLAUDEAU Louisette	Р	DEHAUD Christine	Р	LERSTEAU Patricia	E	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	Р	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	E	DROUAULT Christian	P	MADORRA Héléna	Р	SIRET Jean-Pierre	Р
BONNENFANT Didier	Р	GOURAUD Christophe	Р	MARTINEAU Valérie	Р	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	Р	TONARELLI Valérie	Р
BOURGEOIS Laurence	Р	GRANJON Françoise	Р	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI ingrid	Р
CHENU Viviane	Р	GRIMAUD Jean-Marcel	Р	PAILLAT Dominique	Р		
CORNIÈRE Jean-Louis	Р	GUIBERT Cyrille	Р	PELTANCHE Éric	Р		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. AUBINEAU Jérôme a donné pouvoir à Mme BILLAUDEAU Louisette - M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe - Mme LERSTEAU Patricia a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle - M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34 Nombre de conseillers communautaires présents : 27 Nombre de conseillers communautaires votants : 31

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Louisette BILLAUDEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-364 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY N° 67000 - REPRISE SUR AMORTISSEMENT ET PROVISIONS

Nomenclature des actes: 71

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la norme comptable M57;

Vu les délibérations relatives à la constitution de provisions pour grosses réparations pour les EHPAD des Humeaux et des Érables ;

Vu les contrats de mandat de maîtrise d'ouvrage, modifiés par avenants, entre la Communauté de communes et le CIAS du Pays de Chantonnay;

Considérant la nécessité de reprendre les provisions constituées en vue de grosses réparations sur les EHPAD des Humeaux et des Érables, pour les travaux de rénovation de ces deux structures :

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'acter la reprise provisions à hauteur de 258 071,79 €, se répartissant entre 250 071,79 € pour les Humeaux et 8 000 € pour les Érables ;
- d'acter le transfert au CIAS de la somme de 258 071,79 € ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

La Présidente Isabelle MOINET

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 25 septembre 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle du Mitan Vendéen à Bournezeau pour une septième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E):

AUBINEAU Jérôme	E	DEBORDE Jeannick	Р	GUINAUDEAU Dany	Р	PHELIPEAU Brigitte	Р
BILLAUDEAU Louisette	P	DEHAUD Christine	Р	LERSTEAU Patricia	E	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	Р	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	Р	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	E	DROUAULT Christian	Р	MADORRA Héléna	Р	SIRET Jean-Pierre	Р
BONNENFANT Didier	Р	GOURAUD Christophe	Р	MARTINEAU Valérie	Р	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	Р	TONARELLI Valérie	Р
BOURGEOIS Laurence	Р	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	Р	ZOUBAIRI Ingrid	Р
CHENU Viviane	Р	GRIMAUD Jean-Marcel	Р	PAILLAT Dominique	Р		
CORNIERE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	Р	PELTANCHE Éric	Р		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. AUBINEAU Jérôme a donné pouvoir à Mme BILLAUDEAU Louisette - M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe - Mme LERSTEAU Patricia a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle - M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34 Nombre de conseillers communautaires présents : 27 Nombre de conseillers communautaires votants : 26

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Louisette BILLAUDEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-365 MODIFICATION DE LA DÉLIBERATION N° 2024-28 EN MATIÈRE DE DISPOSITIF D'AIDES AUX ENTREPRISES ET DE SOUTIEN AU MONDE AGRICOLE ET APPROBATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT D'AIDES

Nomenclature des actes: 74

Vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment ses articles 107 et 108, prévoyant notamment :

- que « sauf dérogations prévues par les traités, sont incompatibles avec le marché intérieur, dans la mesure où elles affectent les échanges entre États membres, les aides accordées par les États ou au moyen de ressources d'État sous quelque forme que ce soit qui faussent ou qui menacent de fausser la concurrence en favorisant certaines entreprises ou certaines productions»;
- une liste d'aides compatibles avec le marché intérieur ;
- les modalités d'examen par la Commission des régimes d'aides existant dans les États membres, ainsi que leur suppression ou modifications, dans un délai qu'elle détermine.

Vu le règlement (UE) n° 2019/316 de la Commission du 21 février 2019 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, modifiant le règlement (UE) n° 1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013, portant notamment sur les aides de minimis dans le secteur de l'agriculture ;

Vu le Règlement (UE) n° 2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis, modifiant le règlement n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013, lui-même modifié par le Règlement (UE) 2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020 et par le Règlement (UE) n°2023/2391 de la Commission du 4 octobre 2023, portant notamment sur les aides dites « de minimis », établies dorénavant à un plafond de 300 000 €, quelles que soient les catégories ou taille d'entreprise (hors monde agricole), sur une période de 3 années glissantes ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, dite Loi NOTRe, qui prévoit que les EPCI sont compétents pour l'octroi et le versement des aides à l'immobilier aux entreprises ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L. 1511-3 prévoyant que « [...] les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre sont seuls compétents pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de locations ou d'immeubles. Ces aides revêtent la forme de subventions, de rabais sur le prix de vente, de location ou de location-vente de terrains nus ou aménagés ou de bâtiments neufs ou rénovés, de prêts, d'avances remboursables ou de crédit-bail à des conditions plus favorables que celles du marché. [...] Les aides accordées sur le fondement du présent article ont pour objet la création ou l'extension d'activités économiques »;

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay approuvés par arrêté préfectoral n° 2024-DCL-BICB-770 en date du 12 août 2024, et notamment l'article 4.1.2 portant sur les actions de Développement économique ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2024-28, en date du 24 janvier 2024, approuvant le nouveau règlement en matière de dispositif d'aides aux entreprises et de soutien au monde agricole;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2021-452, en date du 29 septembre 2021, approuvant le projet de Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), qui prévoit notamment d'accompagner les acteurs du monde économique dans la transition énergétique et écologique (axe n° 2);

** **/ *** .

Considérant que la Communauté de communes du Pays de Chantonnay souhaite renforcer son soutien aux exploitations agricoles en les incitant notamment à s'engager dans des pratiques vertueuses, par la création d'une aide pour la réalisation d'échanges parcellaires;

Considérant que cette aide permet notamment de diminuer les émissions de gaz à effet de serre, d'améliorer la circulation routière et la sécurité avec les usagers de la route, de faciliter les Installations de jeunes agriculteurs grâce à une meilleure qualité des structures à transmettre :

Considérant que ces aides ne doivent en aucun cas provoquer une distorsion de concurrence entre les exploitations agricoles et qu'elles s'inscrivent dans le cadre du règlement des minimis, et du PCAET précité :

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (5 abstentions : Louisette BILLAUDEAU, Jérôme AUBINEAU, Laurence BOURGEOIS, Jeannick DEBORDE, Ingrid ZOUBAIRI) :

- d'abroger, à compter du caractère exécutoire de la présente délibération, la délibération n° 2024-28 en date du 24 janvier 2024 approuvant la modification du dispositif d'aides aux entreprises et de soutien au monde agricole, et de limiter son application à toutes demandes reçues par la Communauté de communes du Pays de Chantonnay jusqu'à la veille du caractère exécutoire de la présente délibération :
- d'approuver, à compter du caractère exécutoire de la présente délibération, la modification du dispositif d'aides économiques aux entreprises et au monde agricole tel que présentée dans le règlement joint en annexe, pour toutes demandes reçues par la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, et prévoyant notamment l'ajout d'une nouvelle aide en matière d'échanges parcellaires;
- de déléguer à Madame la Présidente toutes décisions d'attribution ou de refus des aides, dans le respect du règlement approuvé par le Conseil communautaire ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 30/09/2024

La Présidente Isabelle MOINE Publié le 30/09/2024

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 25 septembre 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle du Mitan Vendéen à Bournezeau pour une septième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E):

AUBINEAU Jérôme	E	DEBORDE Jeannick	Р	GUINAUDEAU Dany	Р	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louisette	Р	DEHAUD Christine	Р	LERSTEAU Patricia	E	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	Р	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	E	DROUAULT Christian	Р	MADORRA Héléna	Р	SIRET Jean-Pierre	Р
BONNENFANT Didier	Р	GOURAUD Christophe	Р	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	Р	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	Р	GRANJON Françoise	Р	MOREAU Laëtitia	Р	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	Р	PAILLAT Dominique	Р		
CORNIÈRE Jean-Louis	Р	GUIBERT Cyrille	Р	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. AUBINEAU Jérôme a donné pouvoir à Mme BILLAUDEAU Louisette - M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe - Mme LERSTEAU Patricia a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle - M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34 Nombre de conseillers communautaires présents : 27 Nombre de conseillers communautaires votants : 31

Conformément à l'article L., 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Louisette BILLAUDEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-366 APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DES PAYS DE LA LOIRE

Nomenclature des actes 7.10

Vu l'article 1101 du Code civil en vertu duquel « le contrat est un accord de volontés entre deux ou plusieurs personnes destinées à créer, modifier, transmettre ou éteindre des obligations » ;

· / · · ·

Considérant que la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Pays de la Loire - délégation Vendée (CMA), à travers ses missions et son rôle en matière de développement économique et territorial, se positionne en tant qu'interface et relais de proximité entre la Région, les Territoires et les entreprises artisanales ;

Considérant la nécessité d'un travail en synergie entre la Communauté de communes du Pays de Chantonnay et la CMA afin d'œuvrer ensemble au développement de l'artisanat du territoire :

Considérant le souhait commun de la Communauté de communes et la CMA de soutenir l'activité économique de proximité en accompagnant les entreprises locales par la mise en place d'actions de formations répondant à leurs attentes, notamment dans les phases de création, développement et de cession ;

Considérant que dans la dynamique précitée, les deux institutions souhaitent mettre en œuvre, au profit des entreprises artisanales du Pays de Chantonnay, des actions proposées par la CMA sur les années 2024 et 2025 relatives à des animations collectives sur des thématiques d'actualité (numérique et public difficile, développement durable, préparation à la retraite, etc.) et des accompagnements individuels ;

Considérant les avis favorables

- de la Commission Développement Économique et Emploi du 4 juin 2024;
- du Bureau communautaire du 18 septembre 2024;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver une convention de partenariat à intervenir avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Région Pays de La Loire délégation Vendée, pour une durée de 12 mois à compter de sa date de signature, afin de mettre en œuvre des actions de formations collectives, d'information, de conseil individualisé, d'accompagnement technique et d'animation auprès des entreprises de l'artisanat du territoire du Pays de Chantonnay, prévoyant notamment que :
 - o la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Région Pays de La Loire délégation Vendée :
 - participe à hauteur de 1 080,00 €;
 - organise la mise en place des ateliers collectifs;
 - assure des accompagnements individuels sur la transmission;
 - o la Communauté de communes du Pays de Chantonnay :
 - verse un montant de 4 320,00 € à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Région Pays de La Loire – délégation Vendée;
 - prévoit la réservation de salles et leur mise à disposition à titre gracieux;
 - communique sur les événements ;
- d'autoriser Madame la Présidente à signer ladite convention de partenariat, telle que présentée en annexe, ainsi que tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits Transmis en Préfecture le 30/09/2024

Transmis erri refeetare le 30/03/201

La Présidente

Isabelle MOINET

Publié le 30/09/2024

Le Secrétaire de séance Louisette BILLAUDEAU

5

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 25 septembre 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-dina septembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle du Mitan Vendéen à Bournezeau pour une septième séance en 2024,

Présents (P), Absents et excusés (E):

AUBINEAU Jérôme	E	DEBORDE Jeannick	Р	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	Р
BILLAUDEAU Louisette	Р	DEHAUD Christine	Р	LERSTEAU Patricia	E	PICARD Sophie	Р
BOISSEAU Didier	Р	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	E	DROUAULT Christian	Р	MADORRA Heléna	Р	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	Р	MARTINEAU Valérie	Р	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joel	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	Р	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	Р	GRANJON Françoise	Р	MOREAU Laëtitia	Р	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	Р	GRIMAUD Jean-Marcel	Р	PAILLAT Dominique	Р		
CORNIÈRE Jean-Louis	Р	GUIBERT Cyrille	Р	PELTANCHE Éric	Р		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. AUBINEAU Jérôme a donné pouvoir à Mme BILLAUDEAU Louisette - M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe - Mme LERSTEAU Patricia a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle - M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34 Nombre de conseillers communautaires présents : 27 Nombre de conseillers communautaires votants : 31

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Louisette BILLAUDEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-367 APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DE LA VENDÉE

Nomenclature des actes : 7.10

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay approuvés par arrêté préfectoral n° 2024-DCL-BICB-770 en date du 12 août 2024, et notamment les articles 4.2.12 et 4.2.13 ;

Vu la première Convention Territoire Globale (CTG) signée le 13 décembre 2019 entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et la Communauté de communes du Pays de Chantonnay en vertu de la délibération de son Conseil communautaire n° 2019-364 en date du 13 novembre 2019 ;

Considérant que la Convention Territoire Globale (CTG) devient désormais le socle de toute relation contractuelle entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et les collectivités, prioritairement à l'échelle intercommunale, et qu'il s'agit d'une démarche partenariale et collaborative qui traverse tous les champs d'intervention de la branche famille;

Considérant que cette convention formalise un cadre de collaboration, constitue le pacte politique territorial et synthétise les compétences partagées entre la CAF et les collectivités :

Considérant qu'elle vise à s'accorder sur un diagnostic partagé afin de construire un projet de territoire adapté aux familles du territoire ;

Considérant qu'un diagnostic partagé a été établi sur le territoire du Pays de Chantonnay dans le cadre de la démarche d'élaboration de la CTG, lequel a abouti à la définition des quatre enjeux suivants :

- n°1 La petite enfance: "Accompagner les 0/3 ans":
 - o Développer et renforcer l'offre d'accueil du jeune enfant sur le territoire ;
 - o Promouvoir les métiers de la petite enfance et en particulier celui d'assistant(e)s maternel(le)s ;
 - o Développer les actions auprès des professionnels de la petite enfance.
- n° 2 L'enfance et la jeunesse : "Soutenir les 3/17 ans" :
 - o Structurer l'offre jeunesse des 11/17 ans du territoire;
 - o Soutenir les professionnels de l'enfance et de la jeunesse ;
 - o Accompagner les jeunes et leurs parents face à leurs préoccupations ;
 - o Fluidifier le parcours des enfants en situation d'handicap.
- n° 3 La parentalité : "Aider à devenir et être parent" ;
 - o Développer des lieux de ressources et d'échanges autour de la fonction parentale ;
 - o Renforcer les actions auprès des familles ;
 - o Permettre des temps de "Répit", de relais aux parents.
- n° 4 L'accès aux services : "Faciliter l'accès aux services du territoire" :
 - o Favoriser les mobilités sur le territoire :
 - o Créer plus de lien social,
 - o Renforcer les liens entre les différents acteurs de territoire et les faire connaître.

Considérant que sur la base de ces enjeux, un plan d'actions et des fiches-actions ont été définis en concertation avec les Communes et les acteurs du territoire, et que ces fiches constituent une feuille de route permettant de fixer un cap tout en restant évolutif en fonction des besoins de la population et des Communes;

Considérant que la CTG jointe à l'appui de la présente délibération rappelle les objectifs et engagements de la CAF et des collectivités, et qu'elle définit les modalités de collaboration dans le cadre de cette CTG ;

Vu les avis favorables:

- du Comité de pilotage du 15 mai 2024 ;
- de la Commission « Culture Jeunesse Familles » du 10 septembre 2024 ;
- du Bureau communautaire du 18 septembre 2024;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver, telle jointe en annexe, la Convention Territoriale Globale (CTG) à intervenir entre la Communauté de communes du Pays de Chantonnay et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Vendée, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027 :
- d'autoriser Madame la Présidente :
 - o à notifier la présente délibération et Convention Territoriale Globale à ses Communes membres afin que ces dernières puissent également l'approuver;
 - o à prendre et à signer la convention ainsi que tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

Le Secrétaire de séance Louisette BILLAUDEAU

La Présidente Isabelle MOINE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 25 septembre 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-ainq septembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle du Mitan Vendéen à Bournezeau pour une septième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E):

AUBINEAU Jérôme	E	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	Р	PHELIPEAU Brigitte	Р
BILLAUDEAU Louisette	Р	DEHAUD Christine	Р	LERSTEAU Patricia	E	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	Р	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	E	DROUAULT Christian	Р	MADORRA Héléna	Р	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	Р	GOURAUD Christophe	Р	MARTINEAU Valérie	Р	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	Р	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	Р	MOREAU Laëtitia	Р	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	Р	GRIMAUD Jean-Marcel	Р	PAILLAT Dominique	Р		
CORNIERE Jean-Louis	Р	GUIBERT Cyrille	Р	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. AUBINEAU Jérôme a donné pouvoir à Mme BILLAUDEAU Louisette - M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe - Mme LERSTEAU Patricia a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle - M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34 Nombre de conseillers communautaires présents : 27 Nombre de conseillers communautaires votants : 31

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Louisette BILLAUDEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-368 DÉPLOIEMENT DE CONSIGNES SÉCURISÉES INDIVIDUELLES POUR LE STATIONNEMENT DE VÉLOS – ADOPTION D'UNE CONVENTION-TYPE PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE (AOT) DU DOMAINE PUBLIC DES COMMUNES MEMBRES

Nomenclature des actes: 3.5

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, en particulier les articles L. 2122-1 et suivants ainsi que L. 2125-1 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, en particulier son article L. 1311-5 relatif à la délivrance d'autorisations d'occupation du domaine public constitutives de droits réels ;

. . . / . . .

Vu l'article L. 1231-1 du code des transports définissant la compétence d'une Communauté de communes, Autorité Organisatrice de la Mobilité pour organiser sur son ressort territorial les services relatifs aux mobilités actives définies à l'article L. 1271-1 du même code ou contribuer au développement de ces mobilités ;

Vu le Plan de Mobilité simplifié, adopté par délibération n° 2023-351 du Conseil communautaire en date du 27 septembre 2023, et le Schéma directeur cyclable du Pays de Chantonnay, adopté par délibération n° 2024-161 du Conseil communautaire du 27 mars 2024, et en particulier son action n° 8 «Équiper le territoire de solutions de stationnement et de recharge électrique pour vélos»;

Considérant que la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) depuis le 1er janvier 2022, souhaite, en application de son Schéma directeur cyclable, développer et diversifier l'offre de stationnement vélo sur son territoire :

Considérant que, pour ce faire, elle procède à l'acquisition de dispositifs de consignes sécurisées individuelles qu'elle souhaite implanter sur le territoire communautaire pour une mise à disposition libre et gratuite auprès des usagers ;

Considérant que certains emplacements définis, pour l'implantation de ces consignes sécurisées individuelles, sont sur le domaine public des Communes membres de la Communauté de communes, il est nécessaire d'approuver entre les parties une convention portant Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) de ce domaine public, afin de clarifier leurs obligations réciproques ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver, telle que jointe en annexe, la convention-type valant Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine public pour l'installation de consignes sécurisées individuelles vélos, à intervenir entre la Communauté de communes du Pays de Chantonnay et ses Communes membres, et pour lesquelles il reviendra ensuite aux services communautaires, en relation avec chacune de ces Communes membres, de personnaliser notamment le champ de leurs emplacements retenus et de leurs descriptifs techniques;
- de donner délégation à Madame la Présidente pour conclure et signer tout avenant portant modification de la convention-type précitée ;
- d'autoriser Madame la Présidente à signer lesdites conventions-type et à prendre et à signer tous les documents y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 30/09/2024

La Présidente Isabelle MOINET

Publié le 30/09/2024

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 25 septembre 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle du Mitan Vendéen à Bournezeau pour une septième séance en 2024,

Présents (P), Absents et excusés (E):

AUBINEAU Jérôme	E	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	Р	PHELIPEAU Brigitte	Р
BILLAUDEAU Louisette	Р	DEHAUD Christine	Р	LERSTEAU Patricia	E	PICARD Sophie	Р
BOISSEAU Didier	Р	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	Р	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	E	DROUAULT Christian	Р	MADORRA Héléna	Р	SIRET Jean-Pierre	Р
BONNENFANT Didier	Р	GOURAUD Christophe	Р	MARTINEAU Valérie	Р	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	Р	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	Р	GRANJON Françoise	Р	MOREAU Laëtitia	Р	ZOUBAIRI Ingrid	Р
CHENU Viviane	Р	GRIMAUD Jean-Marcel	Р	PAILLAT Dominique	Р		
CORNIERE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	Р	PELTANCHE Éric	Р		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. AUBINEAU Jérôme a donné pouvoir à Mme BILLAUDEAU Louisette - M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe - Mme LERSTEAU Patricia a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle - M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34 Nombre de conseillers communautaires présents : 27 Nombre de conseillers communautaires votants : 31

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Louisette BILLAUDEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-369 DÉSAFFECTION ET DÉCLASSEMENT D'UN DÉLAISSÉ DE VOIRIE DU DOMAINE PUBLIC SITUÉ RUE ARCHEREAU À BOURNEZEAU

Nomenclature des actes 3.5

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), et particulièrement l'article L. 2111-1 relatif au domaine public ;

Vu le Code de la Voirie Routière, et particulièrement l'article L. 141-3 relatif aux procédures de classement et déclassement des voies ;

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay approuvés par arrêté préfectoral n° 2024-DCL-BICB-770 en date du 12 août 2024, et notamment l'article 4.1.2 relatif aux actions de développement économique : création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités ;

Vu le procès-verbal d'alignement n° 23194-NAN établi le 5 avril 2024 par AGEIS - Géomètres Experts - Bureau d'Études V.R.D.;

Vu le document d'arpentage n° 1842R du 30 juillet 2024 établi par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP) ;

Considérant la présence d'une discordance entre la limite foncière et la limite de fait (clôture de la parcelle XS n°61) rue Archereau;

Considérant que cette discordance est présente sur une parcelle appartenant au domaine public de la Communauté de communes ;

Considérant sur cette discordance l'absence d'usage direct du public ou d'un service public, ainsi que l'absence d'utilité;

Considérant la possibilité de régulariser cette discordance par un transfert de propriété au profit des détenteurs de la parcelle XS n°61, sous réserve de désaffecter au préalable la parcelle XS n°177, assiette de la clôture pour la parcelle XS n°61;

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 19 juin 2024;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de constater la désaffectation et prononcer le déclassement du domaine public de la parcelle XS n° 177, située Rue Archereau à Bournezeau;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents ;

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

orde

Transmis en Préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

La Présidente Isabelle MOINE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 25 septembre 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-dina septembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle du Mitan Vendéen à Bournezeau pour une septième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E):

AUBINEAU Jérôme	E	DEBORDE Jeannick	Р	GUINAUDEAU Dany	Р	PHELIPEAU Brigitte	P
BILLAUDEAU Louisette	Р	DEHAUD Christine	Р	LERSTEAU Patricia	E	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	Р	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	Р	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	E	DROUAULT Christian	Р	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	Р	GOURAUD Christophe	Р	MARTINEAU Valérie	Р	SOULARD Yannick	Р
BOURDET Joel	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	Р	TONARELLI Valérie	Р
BOURGEOIS Laurence	Р	GRANJON Françoise	Р	MOREAU Laëtitia	Р	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	Р	GRIMAUD Jean-Marcel	Р	PAILLAT Dominique	Р		
CORNIÈRE Jean-Louis	Р	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	Р		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. AUBINEAU Jérôme a donné pouvoir à Mme BILLAUDEAU Louisette - M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe - Mme LERSTEAU Patricia a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle - M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34 Nombre de conseillers communautaires présents : 27 Nombre de conseillers communautaires votants : 31

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Louisette BILLAUDEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-370 TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES AU SYNDICAT MIXTE VENDÉE EAU

Nomenclature des actes 5.7

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 5721-6-1 et suivants :

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, modifiée par la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux Communautés de communes, dite loi FERRAND-FESNEAU;

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay approuvés par arrêté préfectoral n° 2024-DCL-BIBC-770 du 12 août 2024 et particulièrement l'article 4.1.6 relatif à l'assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8 du CGCT :

. . . / " . .

Vu les statuts du syndicat mixte Vendée Eau modifiés par l'arrêté n° 2019-DRCTAJ/PFIL-107 en date du 28 mars 2019 ;

Considérant le caractère obligatoire du transfert de la compétence assainissement aux Communautés de communes tel que prévu par la Loi NOTRe du 7 août 2015, codifiée à l'article L. 5214-16 du CGCT, et dont l'échéance a été reportée au 1^{er} janvier 2026 par la Loi dite Ferrand-Fesneau du 3 août 2018 :

Considérant que la Communauté de communes du Pays de Chantonnay a reçu de ses Communes membres la compétence « assainissement collectif », en complément de la compétence assainissement non collectif déjà acquise et mentionnée à l'article 4.1.6 de ses statuts, avec prise d'effet au $1^{\rm er}$ janvier 2025 ;

Considérant l'étude de prise de compétence menée par la Communauté de communes du Pays de Chantonnay et ses conclusions ayant mis en avant l'intérêt d'exercer cette compétence à une échelle plus large ;

Considérant que Vendée Eau, syndicat mixte, fort de son expérience en matière de production et de distribution de l'eau potable pour le compte des Communes sur la quasitotalité du département de la Vendée, a pris la mesure des dispositions citées ci-avant et de leurs enjeux pour le cycle de l'eau au point d'avoir, en mars 2018, modifié ses statuts en y intégrant la possibilité d'exercer la compétence assainissement des eaux usées (collectif et non collectif) pour le compte de ses membres qui lui délégueraient cette compétence;

Considérant les modalités et avantages de l'exercice de la compétence assainissement collectif par le syndicat mixte Vendée Eau en lieu et place de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay;

Considérant les avis favorables du Comité de pilotage dédié en date des 21 novembre 2023, 22 mars 2024, 17 avril 2024 et 3 juillet 2024 ;

Considérant les avis favorables du Bureau communautaire en date des 22 novembre 2023, 3 janvier 2024, 7 février 2024, 21 février 2024 et 3 avril 2024;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le transfert de la compétence « assainissement collectif » au syndicat mixte Vendée Eau, à la date du ler janvier 2025 ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

La Présidente Isabelle MOINE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 25 septembre 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle du Mitan Vendéen à Bournezeau pour une septième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E):

AUBINEAU Jérôme	E	DEBORDE Jeannick	Р	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	E
BILLAUDEAU Louisette	Р	DEHAUD Christine	Р	LERSTEAU Patricia	E	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	Р	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	Р	PUAUD Daniel	Е
BOISSINOT Christian	E	DROUAULT Christian	Р	MADORRA Héléna	Р	SIRET Jean-Pierre	Р
BONNENFANT Didler	Р	GOURAUD Christophe	Р	MARTINEAU Valérie	Р	SOULARD Yannick	Р
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	Р	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	Р	MOREAU Laëtitia	Р	ZOUBAIRI Ingrid	Р
CHENU Viviane	Р	GRIMAUD Jean-Marcel	Р	PAILLAT Dominique	Р		
CORNIÈRE Jean-Louis	Р	GUIBERT Cyrille	Р	PELTANCHE Éric	Р		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. AUBINEAU Jérôme a donné pouvoir à Mme BiLLAUDEAU Louisette - M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe - Mme LERSTEAU Patricia a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle - Mme PHELIPEAU Brigitte a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier - M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice :34 Nombre de conseillers communautaires présents : 26 Nombre de conseillers communautaires votants : 31

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Louisette BILLAUDEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-371 PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL – FILIÈRE BOIS BOCAGE – MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 2024-288 RELATIVE À LA CANDIDATURE À L'APPEL À PROJET PACTE POUR LA HAIE

Nomenclature des actes: 8.8

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay approuvés par arrêté préfectoral n° 2024-DCL-BIBC-770 du 12 août 2024, et notamment l'article 4.2.1 relatif à la compétence supplémentaire en matière de protection et mise en valeur de l'environnement ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2021-452 du 29 septembre 2021 approuvant le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et son plan d'actions ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2024-165 du 27 mars 2024 approuvant la mise en œuvre de plans de gestion durable de haies et de son plan de financement prévisionnel ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2024-288 en date du 26 juin 2024 approuvant :

- le dépôt de candidature à l'appel à projet animation relatif au Pacte en faveur de la haie dans le cadre de la planification écologique en Pays de la Loire, avec notamment une intervention de la Communauté de communes dans les différentes composantes dudit Pacte, à savoir :
 - o La sensibilisation et la communication ;
 - o L'accompagnement de projets de plantation;
 - o L'élaboration de plans de gestion durables des haies ;
- le plan de financement prévisionnel d'un montant total HT de 67 500 €;

Considérant l'importance de la gestion durable des haies au regard des fonctions écosystémiques multiples qu'elles assurent en lien avec les objectifs du PCAET de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay;

Considérant l'axe 2 du PCAET « Accompagner les acteurs du monde économique dans la transition énergétique et économique », et l'action 2,2 portant sur la « Sensibilisation et l'information des agriculteurs pour mieux maîtriser les questions environnementales » ;

Considérant l'axe 3 du PCAET « anticiper les effets du changement climatique et adapter le territoire vers la résilience », et les actions 3.1 et 3.3 portant sur la « Sensibilisation à l'adaptation au changement climatique et la préservation de la ressource en eau » et le « Renforcement de la séquestration carbone » ;

Considérant l'axe 5 du PCAET « Développer les énergies renouvelables locales », et l'action 5.1 portant sur la facilitation de « l'émergence et la mise en place de la filière locale bois » ;

Considérant la mise en place d'un groupe pilote réunissant agriculteurs, élus et structures partenaires du territoire autour la gestion durable du bocage et la dynamique émergente suivant une logique « préserver, valoriser, planter/améliorer »;

Considérant l'appel à projet relatif au Pacte en faveur de la haie dans le cadre de la planification écologique en Pays de la Loire pour le soutien à l'animation pour la plantation et la gestion durable de haies et d'arbres intraparcellaires ;

Considérant l'organisation d'un consortium réunissant la Communauté de communes, qui en est le « chef de file », l'Union des CUMA 85, la Chambre d'agriculture et le CPIE Sèvres et Bocage, pour agir de manière coordonnée mais autonome en vue de répondre aux attendus de l'Appel à Projet Animation du Pacte pour la Haie ;

Considérant que le budget prévisionnel mentionné dans la délibération n° 2024-288 précitée nécessite des ajustements pour tenir compte des attentes du territoire et des partenaires;

Considérant les avis favorables :

- de la Commission « Environnement et Développement Durable » en date du 25 janvier 2024, et actualisé en date du 24 mai 2024 au regard des modifications des dispositifs régionaux en faveur de la haie;
- du Bureau communautaire en date du 07 février 2024 et du 17 avril 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité:

- d'abroger la délibération du Conseil communautaire n° 2024-288 en date du 26 juin 2024 à compter du caractère exécutoire de la présente délibération;
- d'approuver la candidature à l'appel à projet « Animation du Pacte pour la Haie », sous forme de consortium avec la Communauté de communes du Pays de Chantonnay en chef de file, dans les différentes composantes dudit Pacte à savoir :
 - o La sensibilisation et la communication ;
 - o L'accompagnement de projets de plantation;
 - o L'élaboration de plans de gestion durables des haies;
- d'approuver le nouveau plan de financement prévisionnel suivant et d'autoriser Madame la Présidente à l'actualiser dans la limite du montant total de dépenses HT :

Dépenses		Recettes			
Intitulé	Montant HT	Description	Montant HT		
Volet 1: Sensibilisation	25 000,00 €	AAP Animation	52 000,00 €		
Volet 2 : Accompagnement des projets de plantation	15 000,00 €	Autofinancement	28 000,000 €		
Volet 3 : Élaboration des Plans de Gestion Durable des Haies	40 000,00 €				
Total	80 000,00 €	Total	80 000,00 €		

- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

, étant précisé que Madame la Présidente est autorisée, par délégation de compétences du Conseil communautaire (délibération n° 2021-116 en date du 7 avril 2021) à demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions pour tous les services et équipements existants et pour tous les projets dont la réalisation a été décidé par le Conseil communautaire.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 30/09/2024

La Présidente

Isabelle MOINET

Publié le 30/09/2024

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 25 septembre 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle du Mitan Vendéen à Bournezeau pour une septième séance en 2024.

Présents (P). Absents et excusés (E):

AUBINEAU Jérôme	E	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	Р	PHELIPEAU Brigitte	E
BILLAUDEAU Louisette	Р	DEHAUD Christine	Р	LERSTEAU Patricia	E	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	Р	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	Р	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	E	DROUAULT Christian	Р	MADORRA Héléna	Р	SIRET Jean-Pierre	Р
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	Р	MARTINEAU Valérie	Р	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joel	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	Р	TONARELLI Valérie	Р
BOURGEOIS Laurence	Р	GRANJON Françoise	Р	MOREAU Laëtitia	Р	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	Р	GRIMAUD Jean-Marcel	Р	PAILLAT Dominique	Р		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	Р	PELTANCHE Éric	Р		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. AUBINEAU Jérôme a donné pouvoir à Mme BILLAUDEAU Louisette - M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe - Mme LERSTEAU Patricia a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle - Mme PHELIPEAU Brigitte a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier - M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34 Nombre de conseillers communautaires présents : 26 Nombre de conseillers communautaires votants : 31

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Louisette BILLAUDEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-372 PETITES VILLES DE DEMAIN - OPÉRATION DE REVITALISATION DES TERRITOIRES : LANCEMENT DE L'ÉTUDE " PRÉPARER AUJOURD'HUI LE COMMERCE DE DEMAIN"

Nomenclature des actes: 8.5

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay approuvés par arrêté préfectoral n° 2024-DCL-BIBC-770 du 12 août 2024, prévoyant notamment :

- À l'article 4.1.1.: la compétence « Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »;
- À l'article 4.1.2 : la compétence « Actions de développement économique ; [...] ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire... » ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays de Chantonnay, approuvé par délibération du Conseil communautaire n° 2019-444 en date du 11 décembre 2019, et modifié, en dernier lieu, par délibération du Conseil communautaire n° 2024-168 en date du 27 mars 2024 :

Vu la délibération n° 2021-117 sur l'adhésion de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay au programme « Petites Villes de demain » prévoyant notamment que « les Collectivités bénéficiaires s'engagent à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire » ;

Vu la convention Petites Villes de demain signée le 9 novembre 2022 entre l'État, la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, la commune de Chantonnay, l'Établissement Public Foncier de la Vendée, la Région des Pays de la Loire, l'Agence Nationale de l'Habitat, Vendée Logement et Vendée Habitat;

Considérant que la Communauté de communes du Pays de Chantonnay et la commune de Chantonnay ont été retenues par l'État pour bénéficier du programme « Petites Villes de Demain » :

Considérant que le Plan Local d'Urbanisme intercommunal pourra faire l'objet d'une procédure spécifique d'évolution du document d'urbanisme afin d'y ajouter des outils réglementaires pour intégrer la thématique commerce (linéaire commercial, OAP commerce, etc.);

Considérant que la Communauté de communes du Pays de Chantonnay est souvent sollicitée pour des demandes d'implantations d'enseignes commerciales dans les zones d'activités et qu'il est nécessaire de trouver un équilibre dans les choix d'implantations pour ne pas déséquilibrer le centre-ville des communes membres ;

Considérant que les communes sont parfois démunies pour conserver des commerces en centre-ville et que l'étude prévoit de travailler avec les communes sur des outils réglementaires afin d'éviter par exemple que des commerces se transforment en logement;

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 19 juin 2024 et du 03 juillet 2024 ;

****** / ******

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de valider le lancement de l'étude « Préparer aujourd'hui le commerce de demain » sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes, avec le cabinet LA! LESTOUX & ASSOCIÉS, portant notamment sur :
 - o Le bilan de l'aménagement commercial;
 - o La stratégie d'aménagement commercial et la feuille de route :
- d'approuver le plan de financement prévisionnel de cette opération comme suit et d'autoriser Madame la Présidente à l'actualiser dans la limite du montant total de dépenses TTC ;

Dépen	ses TTC	Recettes				
Étude commerce	17 010 €	Banque des territoires (25%)	4 253 €			
		Région Pays de la Loire (30%) - Fonds de soutien à l'ingénierie territoriale	5 103 €			
		Communauté de Communes (45%)	7 654 €			
TOTAL	17 010 €	TOTAL	17 010 €			

- d'inscrire les budgets nécessaires en fonctionnement à la réalisation de cette opération ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents,

Étant rappelé que Madame la Présidente est autorisée, par délégation de compétences du Conseil communautaire approuvée par délibération :

- n° 2020-161 en date du 24 juin 2020, en matière de marchés publics et accordscadres, à « prendre, pour la durée du mandat, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accordscadres, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget pour les marchés d'un montant maximum de 500 000 € »;
- n° 2021-116 en date du 7 avril 2021, à demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions pour tous les services et équipements existants et pour tous les projets dont la réalisation a été décidé par le Conseil communautaire.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

olna

Transmis en Préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

La Présidente Isabelle MOINE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 25 septembre 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle du Mitan Vendéen à Bournezeau pour une septième séance en 2024,

Présents (P), Absents et excusés (E):

AUBINEAU Jérôme	E	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	E
	-						
BILLAUDEAU Louisette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	E	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	E	DROUAULT Christian	Р	MADORRA Héléna	Р	SIRET Jean-Pierre	Р
BONNENFANT Didier	Р	GOURAUD Christophe	Р	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	Р	GRANJON Françoise	Р	MOREAU Laëtitia	Р	ZOUBAIRI Ingrid	Р
CHENU Viviane	Р	GRIMAUD Jean-Marcel	Р	PAILLAT Dominique	Р		
CORNIÈRE Jean-Louis	Р	GUIBERT Cyrille	Р	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. AUBINEAU Jérôme a donné pouvoir à Mme BILLAUDEAU Louisette - M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe - Mme LERSTEAU Patricia a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle - Mme PHELIPEAU Brigitte a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier - M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34 Nombre de conseillers communautaires présents : 26 Nombre de conseillers communautaires votants : 31

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Louisette BILLAUDEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-373 PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL : BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRÊT DU PROJET DE RÉVISION N° 1

Nomenclature des actes 21

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L. 103-2 à L. 103-6, L. 111-3, L. 132-7, L. 132-9, L. 153-31 à L. 153-35, R. 153-20 et R. 153-21 \circ

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay approuvés par arrêté préfectoral n° 2024-DCL-BIBC-770 du 12 août 2024, prévoyant notamment à l'article 4.1.1.: la compétence « Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »;

. . . / .. .

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays de Chantonnay, approuvé par délibération du Conseil communautaire n° 2019-444 en date du 11 décembre 2019, et modifié, en dernier lieu, par délibération du Conseil communautaire n° 2024-168 en date du 27 mars 2024;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2023-31 en date du 25 janvier 2023 prescrivant la procédure de révision n° 1 du PLUi;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2024-208 en date du 24 avril 2024 prenant acte du débat sur les orientations générales du PADD;

Vu le Bilan de la concertation établi dans la présente délibération;

Vu le projet de révision transmis aux élus du territoire et disponible au siège de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay;

Considérant qu'il convient d'arrêter le projet de PLUI révisé afin de le notifier pour avis aux Personnes Publiques Associées ;

Considérant que la concertation afférente à la procédure de révision s'est déroulée dans le respect des modalités énoncées dans la délibération du 25 janvier 2023 ;

Considérant les avis favorables

- du COPIL en date du 7 juin 2024 ;
- du Bureau communautaire en date du 18 septembre 2024;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de tirer le bilan de la concertation présenté, et tel que joint en annexe ;
- d'arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal révisé tel que joint en annexe :
- de tenir à disposition le présent projet arrêté de PLUi révisé, tel que transmis aux élus du territoire, au siège de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay;
- de soumettre pour avis le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal révisé aux Personnes Publiques Associées, et notamment
 - o à M. le Préfet de la Vendée ;
 - o à Mme la Présidente du Conseil régional des Pays de la Loire ;
 - o à M. le Président du Conseil départemental de la Vendée ;
 - o à M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée ;
 - o à M. le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Vendée;
 - o à M. le Président de la Chambre d'Agriculture de la Vendée;
 - o à M. le Président du Syndicat Mixte du Pays du Bocage Vendéen en charge du Schéma de Cohérence Territoriale ;
 - o à M. le Président de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers ;
 - o aux Présidents des Établissements Publics de Coopération Intercommunale limitrophes compétents ;
 - o aux Maires des communes du territoire intercommunal;
- de procéder à la publicité de la présente délibération, conformément aux règles en vigueur.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits Transmis en Préfecture le 30/09/2024

ono

La Présidente

Isabelle MOINET

Publié le 30/09/2024

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 25 septembre 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-and septembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle du Mitan Vendéen à Bournezeau pour une septième séance en 2024,

Présents (P), Absents et excusés (E):

AUBINEAU Jérôme	E	DEBORDE Jeannick	Р	GUINAUDEAU Dany	Р	PHELIPEAU Brigitte	E
BILLAUDEAU Louisette	Р	DEHAUD Christine	Р	LERSTEAU Patricia	E	PICARD Sophie	Р
BOISSEAU Didier	Р	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	Р	PUAUD Daniel	E
BOISSINOT Christian	E	DROUAULT Christian	Р	MADORRA Héléna	Р	SIRET Jean-Pierre	Р
BONNENFANT Didier	Р	GOURAUD Christophe	Р	MARTINEAU Valérie	Р	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joel	E	GOURMAUD Catherine	E	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	Р
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	Р	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	Р
CHENU Viviane	Р	GRIMAUD Jean-Marcel	Р	PAILLAT Dominique	Р		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	Р	PELTANCHE Éric	Р		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. AUBINEAU Jérôme a donné pouvoir à Mme BILLAUDEAU Louisette - M. DREUX Jean-Claude a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe - Mme LERSTEAU Patricia a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle - Mme PHELIPEAU Brigitte a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier - M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice (34 Nombre de conseillers communautaires présents) 26 Nombre de conseillers communautaires votants (31 Nombre de conseillers communautaires votants (32 Nombre de conseillers communautaires votants (33 Nombre de conseillers communautaires votants (34 Nombre de conseillers communautaires votants (34 Nombre de conseillers communautaires en exercice (34 Nombre de conseillers communautaires en exercice (34 Nombre de conseillers communautaires en exercice (34 Nombre de conseillers communautaires présents (34 Nombre de conseillers communautaires présents (34 Nombre de conseillers communautaires votants (34 Nombre de conseillers (34 Nombre de conse

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Madame Louisette BILLAUDEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-374 PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL : APPROBATION DE LA DÉCLARATION DE PROJET ET DE LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLUI N° 0.5

Nomenclature des actes : 2.1

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 153-49 à L. 153-59,

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay approuvés par arrêté préfectoral n° 2024-DCL-BIBC-770 du 12 août 2024, prévoyant notamment à l'article 4.1.1.: la compétence « Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » ;

. . . / . . .

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays de Chantonnay, approuvé par délibération du Conseil communautaire n° 2019-444 en date du 11 décembre 2019, et modifié, en dernier lieu, par délibération du Conseil communautaire n° 2024-168 en date du 27 mars 2024;

Vu le procès-verbal de la réunion du 28 mai 2024 portant sur l'examen conjoint du projet avec les personnes publiques associées ;

Vu l'arrêté n° 2024-08 de la Présidente de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay du 4 juin 2024 soumettant à enquête publique la déclaration de projet et la mise en compatibilité n° 0.5 du PLUI et comprenant le procès-verbal de l'examen conjoint avec les personnes publiques associées et les avis des personnes publiques consultées :

Vu le rapport de l'enquête et les conclusions du commissaire-enquêteur, remis le 18 septembre 2024, portant sur un avis favorable assorti de deux réserves visant l'interdiction du pâturage de moutons sur le site pollué par des Fluorures et la conservation sur site des terres polluées par ces mêmes Fluorures;

Vu le dossier de déclaration de projet et de mise en compatibilité n° 0.5 du PLUi;

Considérant qu'une procédure de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal est nécessaire pour permettre la réalisation d'une opération présentant un intérêt général sur la commune de Saint-Vincent-Sterlanges;

Considérant que dans le cas présent, l'intérêt général est lié à la réalisation d'un projet de centrale photovoltaïque au sol participant au développement du territoire ;

Considérant par ailleurs, qu'au-delà de l'intérêt lié au développement des énergies renouvelables, le projet vise à modifier le zonage du site permettant l'accueil d'installation photovoltaïque au sol ;

Considérant que le projet, tel qu'il est présenté au Conseil communautaire, est prêt à être approuvé conformément aux articles susvisés du code de l'urbanisme ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de déclarer d'intérêt général la déclaration de projet relative au projet de centrale photovoltaïque au sol emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays de Chantonnay;
- d'approuver la déclaration de projet et la mise en compatibilité n° 0.5 du PLUI telle qu'elle est publiée sur le géoportail de l'urbanisme ;

Étant précisé que

- la présente délibération :
 - o Conformément aux articles R. 153-20 et R. 153-21 du Code de l'Urbanisme, fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal du Département ;
 - o Ne sera exécutoire qu'à compter de sa réception en Préfecture et de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité, à savoir l'affichage au siège de la Communauté de communes et en Mairie et l'insertion dans la presse d'un avis d'information. La date qui sera prise en compte pour l'affichage est celle du premier jour où il est effectué;
 - o Sera transmise à Monsieur le Préfet de Vendée, accompagnée du dossier de mise en compatibilité n° 0.5 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal via une déclaration de projet ;
- Le dossier de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal via une déclaration de projet est tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de communes et en mairie de Saint-Vincent-Sterlanges aux jours et heures habituels d'ouverture.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 30/09/2024

La Présidente Isabelle MOINET Publié le 30/09/2024



Feuillet de clôture de la séance du Conseil communautaire du 25 septembre 2024 à 18h30 à la salle du Mitan Vendéen à Bournezeau

Présents (P), Absents et excusés (E):

AUDINEAU Jaráma	E	DEBORDE Jaannick	P	GUINALIDEAU Dairy	P	PHEUPEAU Brigitte	I P/E
BILLAUDEAU Louisotte	P	DEHAUD Christine	P	LEASTEAU Patrica	E	PICARIO Servio	P
BOISSEAU Dieter	р	DRIGUX Jean-Claude	E	LUMEAUCHY	P	PUAUD Daniel	E
BOSSINOT Christian	E	DECUALL Christian	Р	MADORRA Hilléno	P	5 RET Jacon-Pietre	P
BONNENEANT Didier	p	GCURAUD Civistophe	P	MARTINEAU Valérie	I P	SOULARD Yennick	IP
BOURGET Jost	E	GOURMAUD Catherns	E	MOINET lease to	P	TONARELLI Valèrie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANDON Françoise	P	MOREAU Latitida	P	ZOUBARI Ingrisi	P
CHENU Viviane	P	GRIMALID Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
COMMERE Joan-Leuis	P	GURRERT Cyrille	p	PELTANCHE Enc	p		

Absents et excusés uvec pouvoir :

M. AURINEAU Jérôme a danné pauvair à Mme BILLAUDEAU Louisette - M. DISEUX Jean-Claude a donné pauvoir à M. GOUDAUD Christophis - Mme LERSTEAU Patricia a donné pauvoir à Mme MOINET ludiséire - Mme PHIELIPEAU Singits a donné pauvoir à M. BOISSEAU Didier (à partir de la délibération n° 2024-371) - M. PUAUD Daniel a donné pauvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

	DÉCICIONE PRICEC PAR LA PRÉCIDENTE CUITE AUY RÉLÉCATIONS DONNÉES	
2024-351	DÉCISIONS PRISES PAR LA PRÉSIDENTE SUITE AUX DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE	Le Conseil communautaire prend acte
2024-352	COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU COMMUNAUTAIRE	Le Conseil communautaire prend acte
2024-353	PRISE EN CHARGE DES FRAIS LIÈS À LA MISE EN ŒUVRE DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)	Approuvée à l'unanimité
2024-354	APPROBATION DE LA MISE À JOUR DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP)	Approuvée à l'unanimité
2024-355	CREATION D'UN POSTE DE « CHARGÉ(E) DE PROJET SANTÉ ET PRÉVENTION » POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EN CONTRAT DE PROJET	Approuvée à l'unanimité
2024-356	APPROBATION ET REFUS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'EXERCICE 2024	Approuvée à l'unanimité
2024-357	FONDS DE CONCOURS 2024 - ATTRIBUTION À LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN DE PRINÇAY	Approuvée à l'unanimité
2024-358	FONDS DE CONCOURS 2024 - ATTRIBUTION À LA COMMUNE DE SAINT MARTIN DES NOYERS	Approuvée à l'unanimité
2024-359	FONDS DE CONCOURS 2024 - ATTRIBUTION À LA COMMUNE DE SAINT PROUANT	Approuvée à l'unanimité
2024-360	FONDS DE CONCOURS 2024 - ATTRIBUTION À LA COMMUNE DE SAINTE CÉCILE	Approuvée à l'unanimité
2024-361	FONDS DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) POUR LES ANNÉES 2024 ET 2025	Approuvée à l'unanimité
2024-362	COMPTE DE DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE N° 67002 AU 31 DÉCEMBRE 2023 ET MODIFICATION DE L'AFFECTATION DE RÉSULTAT DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY N° 67000	Approuvée à l'unanimité
2024-363	BUDGET GÉNÉRAL COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Nº 67000 - DÉCISION MODIFICATIVE Nº 2	Approuvée à l'unanimité
2024-364	BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY N° 67000 - REPRISE SUR AMORTISSEMENT ET PROVISIONS	Approuvée à l'unanimité
2024-365	MODIFICATION DE LA DÉLIBERATION N° 2024-28 EN MATIÈRE DE DISPOSITIF D'AIDES AUX ENTREPRISES ET DE SOUTIEN AU MONDE AGRICOLE ET APPROBATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT D'AIDES	Approuvée à la majorité (5 abstentions : L. BILLAUDEAU, J. AUBINEAU, L. BOURGEOIS, J. DEBORDE, I. ZOUBAIRI)
2024-366	APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DES PAYS DE LA LOIRE	Approuvée à l'unanimité
2024-367	APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DE LA VENDÉE	Approuvée à l'unanimité
2024-368	DÉPLOIEMENT DE CONSIGNES SÉCURISÉES INDIVIDUELLES POUR LE STATIONNEMENT DE VÉLOS - ADOPTION D'UNE CONVENTION-TYPE PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE (AOT) DU DOMAINE PUBLIC DES COMMUNES MEMBRES	Approuvée à l'unanimité
2024-369	DÉSAFFECTION ET DÉCLASSEMENT D'UN DÉLAISSÉ DE VOIRIE DU DOMAINE PUBLIC SITUÉ RUE ARCHEREAU À BOURNEZEAU	Approuvée à l'unanimité
2024-370	TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES AU SYNDICAT MIXTE VENDÉE EAU	Approuvée à l'unanimité
2024-371	PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL – FILIÈRE BOIS BOCAGE – MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 2024-288 RELATIVE À LA CANDIDATURE À L'APPEL À PROJET PACTE POUR LA HAIE	Approuvée à l'unanimité
2024-372	PETITES VILLES DE DEMAIN – OPÉRATION DE REVITALISATION DES TERRITOIRES : LANCEMENT DE L'ÉTUDE " PRÉPARER AUJOURD'HUI LE COMMERCE DE DEMAIN "	Approuvée à l'unanimité

2024-3/3	PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL : BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRÊT DU PROJET DE RÉVISION N° 1	Approuvée à l'unanimité
2024-374	PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL : APPROBATION DE LA DÉCLARATION DE PROJET ET DE LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLUI № 0.5	Approuvée à l'unanimité

La Présidente Isabelle MOINET

onu